



CIAOSN 2.0

Éducation vs sectes ?

02 juin 2018

Kerstine VANDERPUT
Directrice

Ordre du jour

- Qui sommes-nous ?
- 20 ans d'activités
- Défis identifiés
 - ✓ Menace classique
 - ✓ Menace virtuelle
- Éducation ? « Exercez votre pensée critique en développant vos connaissances »

Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles

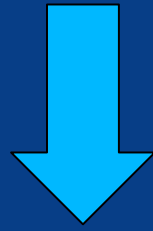
Créé en 1998
à Bruxelles (Belgique)
en tant qu'**organe** indépendant
à la suite d'une enquête
parlementaire



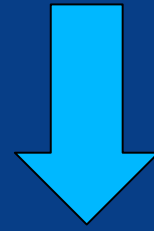
Missions assignées par le cadre juridique



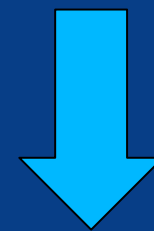
Information
au public



Conseils
demandés/offerts
aux autorités belges



Recommandation
aux autorités belges



Collaborer avec la
Cellule de
coordination
administrative
(CAC)

Indépendance



Objectivité



Avis motivé



Organisation

sectaire

nuisible

- **Recrutement trompeur ou abusif**
- **Manipulation mentale**
- **Violence physique ou mentale**
- **Privation de soins médicaux adéquats**
- **La violence, y compris la violence sexuelle**
- **Rupture avec le cercle intérieur**
- **Enlèvement d'enfants**
- **Privation de la liberté de quitter l'organisation**
- **Exigences financières disproportionnées, fraude et détournement de fonds**
- **Exploitation du travail**
- **Rupture totale avec la société démocratique et destruction de la société au profit de l'organisation**
- **Utilisation de méthodes illégales pour s'accaparer le pouvoir**

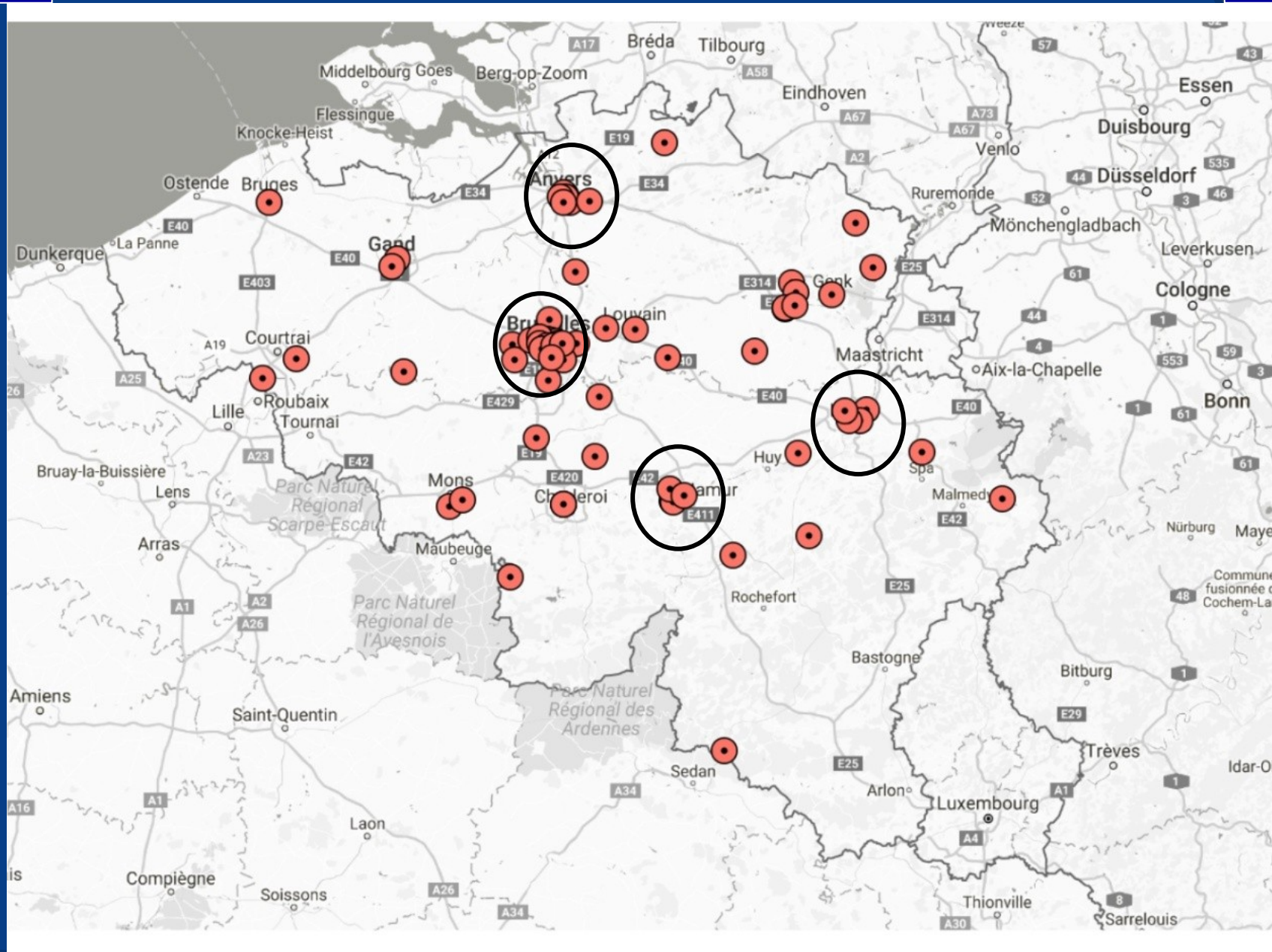


20 ans d'activités



- Les besoins du public ne s'estompent pas, au contraire !
- Les organisations contrôlées en Belgique :
 - leur taille structurelle a diminué
 - elles suivent des itinéraires d'immigration et sont donc principalement urbaines au départ
 - les tendances liées à la santé, à la thérapie et au counselling se multiplient
 - ont parfois diminué leur portée physique, mais...
- **Le recrutement et la manipulation se font de plus en plus dans le monde virtuel !!!!!**

Localisation des organisations



Défis identifiés : comment faire face à la « menace classique » ?

- Procédure pénale
- Vers une approche plus administrative
 - **Prévention** (information très complète et exacte, transmise en temps opportun)
 - **Action contre le recrutement ciblant des « publics faibles »** (identifier le modus operandi en évolution et proposer des contre-mesures adéquates)
 - **Recommandation aux acteurs publics** (Ministères des Finances, de la Santé, ...)



Défis identifiés : comment faire face à la « menace virtuelle » ?



- Motivation des organisations =
- Avec le public cible, identifier l'évolution du modus operandi des organisations
- Adapter de nouveaux critères pour évaluer le caractère néfaste ?

L'éducation ?

« Exercice de la pensée critique par l'acquisition de connaissances »

- Priorité accordée aux jeunes, mais le public cible s'étend bien au-delà
- Brochure : « Les jeunes face à la dérive sectaire »
- Campagne de prévention dans les écoles

Mais qu'en est-il de la menace virtuelle ?



Questions